

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/66

Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 7 novembre 2023	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mmes LABONNE-NOLLET Laurie, MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, MM DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel, MARTINOT Noémie, Mme DELANGLE Sylvie, Mme. MATHUS Véronique, M. BENCADI Karim, M. CLEMENT Pascal, Mme MUNCH Armelle, M. CLEMENT Pascal, M. MATHIEUX Marc.

Procuration : CLEMENT Nathalie a donné pouvoir à MATHUS Véronique, MUNCH Armelle a donné pouvoir à Samuel DESCHARNE et BOUCLIER Florence a donné pouvoir à MARTINOT Noémie

Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : M. Patrick BERDAGUE

Objet : Tarifs communaux au 13 novembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les tarifs, applicables au 13 novembre 2023, comme suit :

Occupation du domaine public	
Terrasse saisonnière non couverte du 1 ^{er} mars au week-end qui suit la Toussaint (le m ²)	8.00 €
Terrasse annuelle non couverte (le m ²)	16.00 €
Terrasse saisonnière couverte (le m ²)	25.00 €
Terrasse annuelle couverte (le m ²)	30.00 €
Occupation provisoire pour terrasse (le m ² /jour)	1.00 €
Occupation sans autorisation : pénalité de 3 fois le tarif maximum	
Occupation non commerciale (le m ²) / jour	10.00 €
Occupation inférieure à 5 m ² (le m ²) (chevalets,...) / trimestre destiné aux fleuristes, boulangers, bureaux de tabac, casino....	0€

Forfait occupation du domaine public sans autorisation municipale, dès le premier jour d'occupation	
Prix par m ² et par jour	30.00 €
SIL - Réglette	
Réglette 1000x120 – simple face	Prix de revient
Réglette 1000x120 – double face	Prix de revient
Redevance annuelle par réglette 1000x120	0
Droit d'entrée par réglette	0
Droits de place	
Branchement électrique	
Electricité marché (demi-journée)	2.50 €
Abonnement trimestriel	25.00 €
Mètre linéaire	
Marché hebdomadaire	
<i>Jusqu'à 5 ml</i>	2€
<i>A partir de 6 ml, prix supplémentaire au mètre linéaire</i>	0.50€/ml
Abonnement annuel foires et marchés jusqu'à 5ml (payé par trimestre)	15.00 €
Abonnement annuel foires et marchés au-delà de 5ml (payé par trimestre)	3€/ml
Abonnement annuel foire (payé par trimestre)	6.00 €
Camion magasin (jour de marché)	
Emplacement	100.00 €
Camion magasin (hors jours de marché)	
Emplacement	100.00 €
Fête foraine du 15 Aout	
Jusqu'à 19 m ²	15.00 €
De 20m ² à 100m ² (le m ²)	0.80 €
De 101m ² à 200 m ² (le m ²)	0.60 €
Plus de 200m ²	0.40 €
Cirques : forfait/ jour pour eau/électricité/ place (de l'arrivée au départ)	
Petit cirque (150 places ou moins)	70.00 €

Grand cirque (plus de 150 places)	110.00 €
Spectacle de marionnettes	
Forfait par jour pour eau/électricité et place	40.00 €
Matériel	
Panneaux de signalisation / jour location pour les professionnels	5.00 €
Caution pour panneaux de signalisation	50.00 €
Forfait transport aller/retour du matériel pour toute livraison, Hors commune	30.00 €
Caution pour tout le dispositif anti-intrusion (quilles Vigipirate)	200.00 €
Personnel municipal	
Mise à disposition du personnel municipal pour interventions diverses – pour une heure	30.00 €
Mise à disposition du personnel municipal pour interventions diverses – pour une heure week-end	50.00 €
Intervention personnel communal (ramassage dépôts sauvages, affichage sauvage ...)	100.00 €

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

<p>Acte télétransmis au contrôle de légalité le</p> <p>Acte contresigné le</p> <p>Le Maire, C. LAVENIR</p>
--

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,